



ARRÊTÉ n° 2023 / 07 / 1486

Affiché le 10 juillet 2023

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
DST / Pôle urbanisme

**Objet :** Mise à jour du Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

**Le maire de la commune de Vauvert**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2212-et suivants ;

**VU** le Code de l'environnement et notamment les articles L 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

**VU** la loi n°2004-811 du 13 août 2004, relative à la modernisation de la sécurité civile ;

**VU** le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ;

**VU** l'arrêté n°30-2023-05-30-00002 du 30 mai 2023 portant mise à jour de la liste des communes exposées à un ou plusieurs risques dans le département ;

**Considérant** que l'arrêté n°30-2023-05-30-00002 fait apparaître le nouveau risque de Radon ;

**Considérant** qu'il y a lieu de mettre à jour les risques présents sur la commune de Vauvert dans le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs est mis à jour.

**Article 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Vauvert, le  
Le maire,

10 JUL. 2023

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier